Accueil (//www.europe1.fr/) > Société (https://www.europe1.fr/societe)

Claude Guéant vit de plus en plus mal son incarcération à la prison de la Santé



William Molinié, édité par Ugo Pascolo avec AFP • 06h25, le 21 janvier 2022, modifié à 06h26, le 21 janvier 2022

Derrière les barreaux depuis le 13 décembre dernier dans un quartier VIP de la prison de la Santé, l'ex-ministre de l'Intérieur Claude Guéant a de plus en plus de mal à supporter sa privation de libertés. Selon son entourage, le haut fonctionnaire est en colère et humilié par sa situation. Il doit connaître ce vendredi son sort dans l'affaire dite des sondages de l'Élysée.

Une incarcération de plus en plus difficile à supporter. Détenu depuis le 13 décembre dernier dans le célèbre quartier VIP de la Santé, celui-là même qui a abrité d'autres personnalités comme Patrick Balkany (https://www.europe1.fr/dossiers/patrick-balkany), Claude Guéant vit de plus en plus mal sa privation de libertés. L'ancien ministre de Nicolas Sarkozy (https://www.europe1.fr/dossiers/Nicolas-Sarkozy) a passé son 77e anniversaire derrière les barreaux, et il est très affecté, en colère, et humilié par cette situation selon son entourage.

Il faut dire que c'est la première fois qu'un ex-ministre de l'Intérieur se retrouve ainsi derrière les barreaux. Alors (Intrêmie de ville quartier VIP et qu'il est seul dans sa cellule de 9m2, Claude Guéant a du mal à trouver le sommeil. Il éprouve, selon un de ses proches, un fort sentiment d'injustice. Pourtant, l'homme doit encore s'armer de patience : comme le révélait Europe 1, il n'en saura plus sur sa demande de remise en liberté que le 7 février prochain (https://www.europe1.fr/politique/info-europe-1-claude-gueant-sera-fixe-sur-sa-demande-de-remise-en-liberte-le-7-fevrier-4088789).

Le haut fonctionnaire avait été condamné en 2017 dans l'affaire dite des primes de cabinet car il n'avait pas payé les sommes dues au Trésor Public dans l'affaire des primes en liquide du ministère de l'Intérieur. Une partie de son sursis et de sa liberté conditionnelle avait donc été révoquée. Depuis, il a remboursé les amendes et les dommages et intérêts, selon nos informations, en empruntant de l'argent auprès de ses proches.

>> Retrouvez la matinale du jour en replay et en podcast ici (https://www.europe1.fr/emissions/le-6-9)

Un an de prison ferme et 10.000 euros d'amende requis

Mais ce n'est pas la seule échéance qui attend l'ex-locataire de la place Beauvau. Comme quatre anciens proches de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant va connaître son sort dans l'affaire dite des sondages de l'Élysée ce vendredi. Il est soupçonné de favoritisme et détournement de fonds publics par négligence notamment.

C'est d'ailleurs <u>au cours de cette affaire que l'ancien président de la République avait été</u> <u>forcé de venir témoigner (https://www.europe1.fr/politique/force-a-temoigner-au-proces-des-sondages-de-lelysee-nicolas-sarkozy-joue-lapaisement-4072688)</u> mais n'avait pas répondu aux questions au nom de l'immunité présidentielle. En novembre, le Parquet national financier (PNF) a requis un an de prison ferme et 10.000 euros d'amende à l'encontre de Claude Guéant.

LES PLUS LUS

1 Entreprises : pourquoi les distributeurs et machines à café sont au bord de la faillite (https://www.europe1.fr/economie/teletravail-les-gerants-des-distributeurs-automatiques-au-bord-de-la-faillite-4088889)

distributeur automatique, café, travail

2 Présidentielle : Philippe "clôt l'incident" avec Macron et réintègre la maison commune (https://www.europe1.fr/politique/presidentielle-philippe-clot-lincident-avec-macron-et-reintegre-la-maison-commune-4088891)



3 Les puffs : pourquoi ces cigarettes électroniques font fureur chez les adolescents ? (https://www.europe1.fr/societe/les-puffs-pourquoi-ces-cigarettes-electroniques-font-fureur-chez-les-adolescents-4088955)



4 30 ans après le crash aérien de mont Sainte-Odile : Romain, l'enfant rescapé, témoigne (https://www.europe1.fr/societe/30-ans-du-crash-aerien-du-mont-sainte-odile-romain-lenfant-rescape-temoigne-4088969)



5 «Le pass vaccinal n'est pas recommandé par les autorités scientifiques», avance Julien Bayou (https://www.europe1.fr/societe/le-pass-vaccinal-nest-pas-recommande-par-les-autorites-scientifique-avance-julien-bayou-4089111)



(https://www.europe1.fr/) (https://www.lagardere.com/groupe/lagardere-(https://www.europe1.fr/cgu) publicite-news-603092.html) (https://www.europe1.fr/frequences) (https://www.europe1.fr/charte-donneespersonnelles-et-cookies) (https://www.europe1.fr/references-musicales) (https://www.europe1.fr/Politiquecookies) (https://www.europe1.fr/formulaire/archives-sonores) (https://www.europe1.fr/guide-(https://www.europe1.fr/mentionsshopping) legales) (https://www.europe1.fr/Charte-deontologique) f (https://www.facebook.com/Europe1) Europe 7 (https://twitter.com/Europe1) © 2022 Europe 1 Digital 0 (https://www.instagram.com/europe1) (https://www.youtube.com/user/Europe1) 8 (https://www.snapchat.com/discover/Radio_Ouverte/2480158851)

in

3

(https://www.linkedin.com/company/europe-1)

(https://www.europe1.fr/rss)